



**Convention au titre de la section IV du budget de la CNSA
pour la modernisation et la professionnalisation
des services d'aide à domicile, la formation des
accueillants familiaux et des bénévoles, le soutien aux
proches aidants de La CREUSE
2020-2022**

AVENANT N°1 prolongeant la convention

jusqu'au 31/12/2023

Entre, d'une part,

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA),
Établissement public national à caractère administratif
dont le siège social est situé 66 avenue du Maine – 75 682 PARIS Cedex 14
représentée par sa directrice, **Madame Virginie MAGNANT**

Ci-après désignée « la CNSA »

Et, d'autre part,

Le département de La CREUSE
dont le siège est situé place Louis Larocq 23000 GUERET
représenté par le président du département, Madame Valérie SIMONET
SIRET n° : 222 309 627 000 16

Ci-après désigné « **le département** »

- Vu le code de la Sécurité Sociale et notamment ses articles L 223-5 et L. 223-8 ; Vu la convention relative à la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux et des bénévoles, le soutien aux proches aidants de La CREUSE signée en date du 08/12/2020

Il est décidé et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l’avenant à la convention

Le présent avenant a pour objet de :

- redéfinir la programmation et le financement des actions prévues à la convention,
- fixer, pour les années restant à réaliser du programme, le montant de la participation de la CNSA,
- prolonger la convention sur l’année 2023.

À cet effet, il modifie les articles 2, 3 et 8 de la convention du 08/12/2020 ainsi que son annexe 2.

Article 2– Coût du projet et participation de la CNSA

L’article 2 de la convention est ainsi rédigé :

Le coût global prévisionnel des actions s’élève à 951 833 € (neuf cent cinquante et un mille huit cent trente-trois euros).

Pour la réalisation de ce programme, la participation de la CNSA est fixée, pour chaque année, à hauteur de 50 % du coût de chacune des actions en faveur de l’accueil familial, de 80 % du coût de chacune des actions en faveur des aidants, et de 60 % du coût pour chacune des autres actions soit un montant maximum de 471 424 € (quatre cent soixante et onze mille quatre cent vingt-quatre euros).

Ce coût global se répartit de la manière suivante :

- **première année** : le coût global des actions est de 186 226 € (cent quatre-vingt-six mille deux cent vingt-six euros). Au titre de cette année, la participation de la CNSA est d’un montant total maximum de 44 637 € (quarante-quatre mille six cent trente-sept euros) ;
- **deuxième année** : le coût global des actions est de 220 157 € (deux cent vingt mille cent cinquante-sept euros). Au titre de cette année, la participation de la CNSA est d’un montant total maximum de 123 008 € (cent vingt-trois mille huit euros) ;
- **troisième année** : le coût global prévisionnel des actions est de 305 450 € (trois cent cinq mille quatre cent cinquante euros). Au titre de cette année, la participation de la CNSA est d’un montant total maximum de 161 137 € (cent soixante et un mille cent trente-sept euros).
- **quatrième année** : le coût global prévisionnel des actions est de 240 000 € (deux cent quarante mille euros). Au titre de cette année, la participation de la CNSA est d’un montant total maximum de 142 642 € (cent quarante-deux mille six cent quarante-deux euros).

Le reste sans changement

Article 3 – Modalités de versement de l’aide de la CNSA

Les cinq premiers alinéas de l’article 3 de la convention sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Sous réserve de la disponibilité des crédits, la participation de la CNSA sera versée suivant les modalités suivantes :

- au titre de la première et deuxième année, aucun versement complémentaire ni reversement ne sera réalisé par rapport aux montants déjà versés au jour de la signature du présent avenant. L’ensemble de ces ajustements sera effectué dans le cadre du calcul du solde définitif de la convention ;
- au titre de la quatrième année, un acompte de 50 % du montant total de la participation de la CNSA au titre de cet exercice sera effectué dans le délai d’un mois suivant la date de réception de l’attestation d’engagement des actions ;
- au titre des troisième et quatrième années, un versement complémentaire de 40 % du montant total de la participation de la CNSA au titre de chacun de ces exercices pourra être effectué dans le délai d’un mois suivant la date de réception par la CNSA d’une attestation justifiant de la consommation de l’acompte (annexe 3). »

Publié sur le site www.creuse.fr le 9 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le



ID : 023-222309627-20221102-CP2022312-DE

Le reste sans changement.

Article 4 – Durée de la convention, avenant et résiliation

Le premier alinéa de l'article 8 est modifié comme suit :

« La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023. Elle pourra, en accord avec les deux parties signataires, faire l'objet d'avenant. »

Le reste sans changement.

Fait en trois exemplaires originaux à Paris, le

La directrice de la CNSA
Virginie MAGNANT

La présidente du Conseil Départemental de La
CREUSE
Valérie SIMONET

Date de notification :

ANNEXE n° 1 de l'avenant à la convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux et des bénévoles, le soutien aux proches aidants de La CREUSE

PROGRAMMATION FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

2020				2021				2022				2023				TOTAL 2020 à 2023			
CD	CNSA	Autre	TOTAL	CD	CNSA	Autre	TOTAL												

AXE 1 : Aide à domicile : structuration de l'offre

Action 1.1 - Diagnostic de l'offre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Action 1.2 - Mutualisation, rapprochement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Action 1.3 - Flotte mutualisée de véhicules en location	0	0	0	0	6 530	9 794	10 881	27 205	4 800	18 000	27 200	50 000	4 000	30 000	16 000	50 000	15 330	57 794	54 081	127 205
TOTAL AXE 1	0	0	0	0	6 530	9 794	10 881	27 205	4 800	18 000	27 200	50 000	4 000	30 000	16 000	50 000	15 330	57 794	54 081	127 205

AXE 2 : aide à domicile : modernisation du secteur

Action 2.1 - Dématérialisation des échanges	847	1 270	0	2 117	2 784	4 176	0	6 960	0	0	0	0	0	0	0	0	3 631	5 446	0	9 077
Action 2.2 - Gestion financière et organisationnelle	0	0	0	0	200	300	0	500	4 000	6 000	14 120	24 120	0	0	0	0	4 200	6 300	14 120	24 620
Action 2.3 - Mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels	1 803	2 705	111 831	116 339	26 986	29 106	0	56 092	30 400	45 600	0	76 000	0	0	0	0	59 189	77 411	111 831	248 431
TOTAL AXE 2	2 650	3 975	111 831	118 456	29 970	33 582	0	63 552	34 400	51 600	14 120	100 120	0	0	0	0	67 020	89 157	125 951	282 128

2020				2021				2022				2023				TOTAL 2020 à 2023			
CD	CNSA	Autre	TOTAL	CD	CNSA	Autre	TOTAL												

AXE 3 : aide à domicile : Professionnalisation du secteur

Action 3.1 - Formation intervenants à domicile	0	0	0	0	558	836	0	1 394	14 000	21 000	0	35 000	24 000	36 000	0	60 000	38 558	57 836	0	96 394
Action 3.2 - Analyse des pratiques	0	0	0	0	5 538	8 306	0	13 844	8 120	12 180	0	20 300	14 000	21 000	0	35 000	27 658	41 486	0	69 144
Action 3.3 - Parcours d'accès au métier, tutorat	6 660	9 990	0	16 650	14 247	21 371	0	35 618	10 880	16 320	0	27 200	10 080	15 120	0	25 200	41 867	62 801	0	104 668
TOTAL AXE 3	6 660	9 990	0	16 650	20 343	30 513	0	50 856	33 000	49 500	0	82 500	48 080	72 120	0	120 200	108 083	162 123	0	270 206

AXE 4 : Accueil Familial

Action 4.1 - Formation initiale et continue	0	0	0	0	2 807	2 807	0	5 614	5 275	5 275	0	10 550	5 275	5 275	0	10 550	13 357	13 357	0	26 714
Action 4.2 - Soutien psychosocial	0	0	0	0	2 230	2 230	0	4 460	3 030	3 030	0	6 060	1 515	1 515	0	3 030	6 775	6 775	0	13 550
TOTAL AXE 4	0	0	0	0	5 037	5 037	0	10 074	8 305	8 305	0	16 610	6 790	6 790	0	13 580	20 132	20 132	0	40 264

AXE 5 : Favoriser le bénévolat afin de maintenir le lien social

Action 5.1 - Soutien équipes citoyennes	1 248	1 872	0	3 120	2 188	3 282	0	5 470	3 288	4 932	0	8 220	3 288	4 932	0	8 220	10 012	15 018	0	25 030
TOTAL AXE 5	1 248	1 872	0	3 120	2 188	3 282	0	5 470	3 288	4 932	0	8 220	3 288	4 932	0	8 220	10 012	15 018	0	25 030

AXE 6 : Soutenir les proches aidants

Action 6.1 - Diagnostic de l'offre PA et PH	0	0	0	0	3 000	12 000	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000	12 000	0	15 000
TOTAL AXE 6	0	0	0	0	3 000	12 000	0	15 000	0	3 000	12 000	0	15 000							

2020				2021				2022				2023				TOTAL 2020 à 2023			
CD	CNSA	Autre	TOTAL	CD	CNSA	Autre	TOTAL												

AXE 7 : Piloter la convention

Action 7.1 - Animation du programme et évaluation	19 200	28 800	0	48 000	19 200	28 800	0	48 000	19 200	28 800	0	48 000	19 200	28 800	0	48 000	76 800	115 200	0	192 000
TOTAL AXE 7	19 200	28 800	0	48 000	19 200	28 800	0	48 000	19 200	28 800	0	48 000	19 200	28 800	0	48 000	76 800	115 200	0	192 000
TOTAL GENERAL	29 758 €	44 637 €	111 831 €	186 226 €	86 268 €	123 008 €	10 881 €	220 157 €	102 993 €	161 137 €	41 320 €	305 450 €	81 358 €	142 642 €	16 000 €	240 000 €	300 377 €	471 424 €	180 032 €	951 833 €

Axe 2 : AIDE A DOMICILE – MODERNISATION DU SECTEUR

Action 2.2 – Améliorer la gestion financière et organisationnelle des SAAD

Contexte :

Suite à l'organisation d'une matinée d'échange avec le Gérontopôle de Nouvelle Aquitaine concernant l'innovation managériale (programme i-MANO) dans le secteur de l'aide à domicile en Nouvelle Aquitaine. Six approches ont été présentées et analysées (management par la QVT, Montessori dans les SAAD, Lean Management, Gouvernance partagée, approche Buurtzorg, approche plurielle).

Afin de répondre au souhait des SAAD creusois, une journée d'approfondissement du modèle des équipes dites autonomes a été organisée. Les échanges avec des directeurs, une responsable de secteur et une auxiliaire de vie sociale ont permis aux SAAD de soumettre leurs nombreuses questions et d'avoir des éclaircissements sur les étapes, les évolutions de pratique et les adaptations induites des tâches de chacun.

Conscients des limites du système de management pyramidal actuel et de la nécessaire remise à plat des pratiques visant à davantage associer les intervenants de terrain, trois SAAD ont décidé d'engager un processus de transformation organisationnelle.

Objectifs :

- Améliorer les conditions de travail des aides à domicile
- Rendre le métier plus attractif et fidéliser les équipes
- Fluidifier la gestion des remplacements
- Réduire le turn over à domicile

Descriptif :

→ Accompagnement par un cabinet :

- Diagnostic de maturité
- Mobilisation des parties prenantes
- Acculturation et montée en compétences des équipes
- Soutien à la mise en place des deux premières équipes au sein des 3 SAAD

Cibles : les 3 SAAD volontaires

Budget prévisionnel

2022 : 20 jours d'intervention d'un cabinet (10 jours collectifs et 10 jours individuels)

Calendrier

Premier trimestre 2022 : Phasage de l'expérimentation et sensibilisation des équipes, mise en place d'un plan de communication

Deuxième trimestre 2022 : formation de l'encadrement et constitution des équipes d'intervenants

Juin à Août 2022 : formation des aides à domicile

Septembre 2022 : lancement opérationnel des 6 premières équipes (2/SAAD)

Septembre à décembre 2022 : soutien organisationnel

Indicateurs de résultats et éléments de bilan :

x Indicateurs qualitatifs :

--- Enquête auprès des salariés concernés par la mise en place des équipes
Publié sur le site www.creuse.fr le 9 novembre 2022

--- Analyse de l'absentéisme et de l'efficience (observation du recours au CD

--- Evolution du turn over à domicile

x Indicateurs quantitatifs :

--- Nombre de journées d'accompagnement

--- Nombre de participants

Axe 3 : AIDE A DOMICILE – PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR

Action 3.3 – Parcours d'accès aux métiers de l'aide à domicile par des parcours qualifiants ou de tutorat

Contexte :

① Dans le contexte actuel de pénurie de personnel et de turn over important des nouvelles recrues au cours de six premiers mois d'activité, la question du tutorat, d'un accompagnement durable à la prise de poste devient une priorité pour les services.

② En complément des actions de soutien à la prise de poste, diverses actions de communication sont organisées dont pour la première fois en CREUSE un forum métier qui sera également ouvert aux gestionnaires des Etablissements sociaux et médico-sociaux qui rencontrent également le même type de difficulté de recrutement. Au-delà des stands tenus par les employeurs et la possibilité de participer à un job dating, plusieurs tables rondes valoriseront les métiers et surtout les professionnels au cours de cette journée.

Objectifs :

① Améliorer l'intégration des nouvelles recrues

① Maintenir durablement en poste les salariés

② - Promouvoir le métier d'aide à domicile

② - Valoriser des intervenants à domicile

② - Réponse à l'urgence de recrutement de certains employeurs

② - Identifier des personnes intéressées par le métier

② - Proposer des temps de découverte et traiter au cas par cas les éventuelles problématiques périphériques à la prise de poste

Descriptif :

➔ ① Tutorat à destination des nouvelles recrues à raison de 21 heures par personne

➔ ② Forum métier : job dating, ateliers, tests d'orientation, stand de présentation des écoles, des centres de formation, des recruteurs et tables rondes (parcours professionnel, VAE et apprentissage, attractivité et innovation)

Cibles :

- Tutorat : 80 nouvelles recrues

- Forum métier : les demandeurs d'emplois, les lycéens

Publié sur le site www.creuse.fr le 9 novembre 2022

Budget prévisionnel

- ① Tutorat prise de poste : 80 salariés x 15 € x 21 heures soit 25 200 €
- ② 2022 : 2 000 € participation aux frais de logistique, communication et animation de la journée

Calendrier

- ① Janvier à décembre 2022 : tutorat prise de poste

- ② Premier semestre 2022 : préparation du forum
- ② Août et septembre 2022 : plan de communication
- ② Octobre 2022 : forum métier

Indicateurs de résultats et éléments de bilan :

- ① Tutorat – prise de poste : nombre de salariés tutorés, taux de prise de poste

- ② Forum : nombre de participants, questionnaires de satisfaction en direction des visiteurs et enquête auprès des employeurs sur l'impact de la journée

ANNEXE n° 2 à la convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux et des bénévoles, le soutien aux proches aidants de La CREUSE

Attestation de consommation d'acompte

Attestation de consommation d'acompte

Je soussigné (nom, prénom, qualité...)

Atteste que l'acompte de 50 % versé par la CNSA à (nom de l'organisme, adresse complète) :

Dans le cadre de :

convention du : ____/____/____

accord-cadre du : ____/____/____

avenant du : ____/____/____

Portant sur (objet de la convention) :

Et correspondant à un montant de (en chiffres et en lettres) :

a été intégralement consommé dans les conditions prévues par la convention susmentionnée.

Pour servir et valoir ce que de droit

À _____ Le ____/____/____

Nom, prénom, qualité

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement d'amendes prévues par les articles 441-6 et 7 du Code pénal

Important

Si l'action est terminée, veuillez en adresser le compte-rendu financier à la CNSA

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le

ID : 023-222309627-20221102-CP2022312-DE

SLOW

Publié sur le site www.creuse.fr le 9 novembre 2022

ANNEXE n° 3 à la convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux et des bénévoles, le soutien aux proches aidants de La CREUSE

Attestation d'engagement des actions

Attestation d'engagement des actions

Je soussigné (nom, prénom, qualité...)

Agissant au nom de : (préciser le nom de l'association, de la collectivité, de l'organisme paritaire....)

Atteste que les actions prévues dans le cadre de :

convention du : ___/___/___ accord-cadre du : ___/___/___

avenant n° du : ___/___/___ à la convention/accord-cadre

Portant sur (objet de la convention) :

Sont engagées selon les modalités fixées par son annexe 1, au titre de l'année (préciser l'année d'engagement des actions) :

Pour servir et valoir ce que de droit

À _____ Le ___/___/___

Nom, prénom, qualité

Important

Si l'action est terminée, veuillez en adresser le compte-rendu financier à la CNSA

ANNEXE n° 4 à la convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux et des bénévoles, le soutien des proches aidants de La CREUSE

COORDONNÉES BANCAIRES (IBAN)

N° SIRET : 222 309 627 000 16

CODE APE : 751 A

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE : PAIERIE DÉPARTEMENTALE

ETABLISSEMENT : BANQUE DE France
RC PARIS B 572104891

DOMICILIATION : BDF GUERET

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00422	C2310000000	52

IBAN

Code flux	Auto / Classique	ZONE1	ZONE2	ZONE3	ZONE4	ZONE5	ZONE6	ZONE7	BIC associé
053	Automatisé	FR05	3000	1004	22C2	3100	0000	052	BDFEFRPPCT